



Liste des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Date de mise en ligne : le 22 décembre 2023

Numéro	Délibérations	Nombre de votants	Résultat des votes	Pour	Contre	Abstention	Non prise part au vote
2023-12-01	Admission en non-valeur des créances éteintes	29	Unanimité	29			
2023-12-02	Taux d'imposition 2024	29	Unanimité	29			
2023-12-03	Budget primitif 2024	30	Unanimité	30			
2023-12-04	Tarifs des services municipaux 2024	30	Unanimité	30			
2023-12-05	Crédits scolaires 2024 - Fournitures - Activités parascolaires et culturelles - Classes de découverte	30	Unanimité	30			
2023-12-06	Subventions aux associations motterraines et non motterraines - Année 2023	30	Unanimité	30			
2023-12-07	Mission Locale Jeunes - Approbation de la convention de l'opération « Aller vers »	30	Unanimité	30			
2023-12-08	Rythmes scolaires - Maintien de l'organisation du temps scolaire à la semaine de quatre jours	30	29 voix Pour et 1 Abstention	29		1	
2023-12-09	Contrat de concession de service public de production et de distribution d'énergie calorifique - Approbation du choix du candidat et du projet de contrat	31	30 voix Pour et 1 Abstention	30		1	

2023-12-10	Rénovation énergétique de la Halle Didier Parpillon – Demande de subventions au titre de la DETR et de la DSIL 2024	31	Unanimité	31			
2023-12-11	Rénovation énergétique du boulodrome – Demande de subventions au titre de la DETR et de la DSIL 2024	31	Unanimité	31			
2023-12-12	Énergicimes – Convention de mise à disposition de la toiture des tennis couverts	31	30 voix pour et 1 non part au vote	30			1
2023-12-13	Adressage – Création d'une Base Adresse Locale (BAL)	31	Unanimité	31			
2023-12-14	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Demande d'enregistrement d'un nouveau centre de tri de déchets non dangereux – Savoie Déchets	31	Unanimité	31			
2023-12-15	Groupement de commandes pour la fourniture de mobilier et matériels de bureau ergonomiques - Renouvellement de la convention avec Grand Chambéry	31	Unanimité	31			
2023-12-16	Cession à titre gratuit des parcelles du collège de Boigne au Département	31	Unanimité	31			
2023-12-17	Régularisation foncière Monsieur Serge PARPILLON – Route du Villard	31	Unanimité	31			
2023-12-18	Cession des locaux de Valparc à la SCI « La dame verte »	31	Unanimité	31			
2023-12-19	Savoie Technolac ZAC 3 – Avis sur l'étude environnementale	31	Unanimité	31			
2023-12-20	Acquisition de parcelles forestières à l'indivision CHOIRAT – Lieux-dits Terre Rouge Dessous et Sous le Replat	31	Unanimité	31			
2023-12-21	Soutien financier aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique	31	Unanimité	31			

2023-12-22	Soutien financier aux particuliers pour le recours aux énergies renouvelables et l'acquisition de broyeurs de végétaux	31	Unanimité	31			
2023-12-23	Soutien financier aux professionnels agricoles pour le recours aux bonnes pratiques agricoles sur le territoire de La Motte-Servolet pour l'année 2023	31	Unanimité	31			
2023-12-24	Modification du forfait mobilités durables	31	Unanimité	31			
2023-12-25	Revalorisation des frais de mission des agents publics	31	Unanimité	31			
2023-12-26	Revalorisation du régime indemnitaire des enseignants artistiques - Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE)	31	Unanimité	31			
2023-12-27	Recensement 2024 - Recrutement et rémunération de deux agents recenseurs	31	Unanimité	31			
2023-12-28	Renouvellement de la convention d'adhésion au service interim du CDG 73	31	Unanimité	31			

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, Mmes JACQUEMIN, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD
Mme VERNAZ	à	Mme MADELAINE
M. FRANCESCATO	à	M. GAGET

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23
Représentés :	06
Absent :	04

N° 2023-12-00

Objet : DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS
Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28 mai 2020, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- arrêté établi le 24 novembre 2023 portant poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public école d'esthétique Peyrefitte ;
- décision budgétaire établie le 28 novembre 2023 portant virement de crédits à l'intérieur d'une même section d'un montant de 50 000 € du chapitre immobilisations corporelles (réseaux de voirie) au chapitre immobilisations incorporelles (frais d'étude) ;
- arrêté individuel d'alignement établi le 7 décembre 2023 définissant la limite de la voie publique nommée route de Villard Péron et les parcelles cadastrées section CI n° 11 et 12 ;
- arrêté individuel d'alignement établi le 8 décembre 2023 définissant la limite de la voie publique nommée route du Villard et la parcelle cadastrée section D n° 1386.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

LUC BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, Mmes JACQUEMIN, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD
Mme VERNAZ	à	Mme MADELAINE
M. FRANCESCATO	à	M. GAGET

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23
Représentés :	06
Absent :	04

N° 2023-12-01

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES
Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

En vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable, et à lui seul, de procéder sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances communales.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière qui s'oppose à toute action en recouvrement.

A ce titre, le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Chambéry a transmis à la commune un état recensant les titres de recettes devant être inscrits en créances éteintes.

Ces titres ont été émis sur le budget communal en 2021, 2022 et 2023 pour un montant total de 318,50 € ainsi décomposé :

- Inscriptions cantine scolaire / garderie : 10 pièces comptables pour 304,70 €,
- Titres divers : 1 pièce comptable pour 13,80 €.

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 12 décembre 2023.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- * admet en non-valeur les créances communales détaillées ci-dessus pour un montant total de 318,50 €,***
- * précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023, à l'article 6542 Créances éteintes.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, Mmes JACQUEMIN, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLINET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD
Mme VERNAZ	à	Mme MADELAINE
M. FRANCESCATO	à	M. GAGET

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23
Représentés :	06
Absent :	04

N° 2023-12-02

Objet : **TAUX D'IMPOSITION 2024**

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 7 novembre 2023, le projet de loi finances 2024 évoque une inflation prévisionnelle pour l'année 2023 autour de 4,9 %. Sans plafonnement prévu, la revalorisation des bases pour les communes bénéficiaires de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti devrait donc être indexée à cette inflation et suivre une hausse de 4,9 %.

L'état fiscal 1259 indiquant les bases prévisionnelles à prendre en compte en 2024 n'étant pas à ce jour notifié, le budget prévisionnel 2024 est élaboré sur la base d'un produit fiscal prudent minimum de 7 242 560 €, nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Pour rappel, le taux applicable aux taxes foncières a été diminué de 1 % pour l'année 2023, faisant également diminuer avec lui celui de la taxe d'habitation.

Pour l'année 2024, il est proposé de maintenir les taux inchangés.

Dans ce cadre, et suivant les dispositions du Débat d'Orientation Budgétaire dans sa séance du 7 novembre 2023, les taux d'imposition applicables dans la commune en 2024 seront donc les suivants :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Taux 2024	Taux 2022 La Motte- Servolex	Taux 2023 La Motte- Servolex	Dont ancien taux du Département Savoie 2020	Taux 2024 La Motte- Servolex
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,85 %	31,53 %	11,03 %	31,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69,70 %	69,00 %		69,00 %
Taxe d'habitation	11,99 %	11,87 %		11,87 %

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 12 décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 tels qu'indiqués ci-dessus.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	26
Représentés :	04
Absent :	03

N° 2023-12-03

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

Le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville, est établi selon le référentiel budgétaire et comptable M57, avec les crédits présentés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2024	13 871 947 €	13 871 947 €	6 247 060 €	6 247 060 €

Les tableaux détaillant par chapitre ce budget primitif 2024 sont joints en annexe de la présente délibération.

Le budget est voté sans reprise anticipée des résultats 2023, et en équilibre sur chacune des deux sections.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Pour rappel, Monsieur le Maire est autorisé à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel (chapitre 012).

La présente délibération a reçu un avis favorable de la commission des finances réunie le 12 décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** approuve le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville.**

Tableaux annexés

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTES M14	COMPTES M57	LIBELLES	CA 2022	BP 2023	Budget total 2023	BP 2024
O11		Charges à caractère général	2 978 351,14	3 485 000,00	3 485 000,00	3 578 060,00
60		Achats	1 397 149,63	1 654 240,00	1 654 240,00	1 733 990,00
61		Services extérieurs	1 206 291,41	1 393 470,00	1 393 470,00	1 438 595,00
62		Autres services extérieurs	311 914,65	366 640,00	366 640,00	333 875,00
63		Impôts et taxes	63 035,45	70 650,00	70 650,00	71 600,00
O12		Charges de personnel	5 273 768,25	5 500 000,00	5 650 000,00	5 700 000,00
64111		Personnel titulaire (brut)	2 171 860,86	2 281 000,00	2 281 000,00	2 166 000,00
64131		Personnel non titulaire (brut)	874 888,18	811 000,00	811 000,00	969 000,00
62/64		Autres rémunérations (régime indemn., apprentis...)	586 477,64	627 000,00	627 000,00	627 000,00
63/64		Charges sociales et cotisations diverses	1 640 541,57	1 781 000,00	1 781 000,00	1 938 000,00
65		Autres charges de gestion courante	1 268 144,99	1 487 500,00	1 967 500,00	1 659 820,00
653		Indemnités, cotisations, formations élus	180 044,89	188 800,00	188 800,00	188 800,00
6541 / 42		Créances admises en non-valeur	2 473,20	6 000,00	6 000,00	4 000,00
65548	6561	Subvention au SICAMS	104 301,92	110 000,00	110 000,00	160 000,00
657362		Subvention au CCAS	460 000,00	500 000,00	980 000,00	650 000,00
6574	65748	Subventions aux associations et pers. de droit privé	367 937,30	505 000,00	505 000,00	505 000,00
65...		Autres participations et contributions	153 387,68	177 700,00	177 700,00	152 020,00
66		Charges financières	47 349,57	12 200,00	12 200,00	7 000,00
66111		Intérêts des emprunts et dettes		12 200,00		7 000,00
66		Autres frais financiers				
67		Charges exceptionnelles	37,80	(10 000 inclus dans	0,00	5 000,00
68		Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
O14		Atténuation de recettes (FPIC notamment)	124 337,00	143 000,00	143 000,00	140 000,00
TOTAL		DEPENSES REELLES DE FONCT.	9 691 988,75	10 632 700,00	11 262 700,00	11 094 880,00
O23		Virement à la section d'investissement		2 070 000,00	1 644 000,00	2 127 067,00
O42		Opérations d'ordre entre sections	520 176,20	600 000,00	630 000,00	650 000,00
TOTAL			10 212 164,95	13 302 700,00	13 536 700,00	13 871 947,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTES M14	COMPTES M57	LIBELLES	CA 2022	BP 2023	Budget total 2023	BP 2024
O13		Atténuation de charges	105 373,36	100 000,00	100 000,00	60 000,00
6419		Remboursement frais personnel	105 373,36	100 000,00		60 000,00
70		Produits des services	1 056 216,28	1 030 500,00	1 030 500,00	1 021 726,00
7067		Services scolaires (restauration et garderies)	508 010,80	547 000,00	547 000,00	557 100,00
7087		Remboursements de frais (aggllo, locataires,...)	206 445,00	200 500,00	200 500,00	216 026,00
70		Autres produits (services culturels, domaine public,...)	341 760,48	283 000,00	283 000,00	248 600,00
73		Impôts et taxes	10 523 292,90	10 567 500,00	10 697 500,00	10 988 981,00
7311	73111	Contributions directes (TH, FB, FNB), compensation TH	6 610 335,00	6 834 000,00	6 969 500,00	7 242 560,00
7321	73211	Attribution compensation (Chambéry métropole)	3 116 421,00	3 050 000,00	3 050 000,00	3 116 421,00
7381	73123	Droits de mutation	544 038,09	450 000,00	450 000,00	400 000,00
73	731..	Autres impôts et taxes	252 498,81	233 500,00	228 000,00	230 000,00
74		Dotation, Subventions, Participations	1 166 598,50	1 100 600,00	1 100 600,00	1 110 740,00
7411	74111	DGF (dotation forfaitaire)	816 453,00	815 000,00	815 000,00	846 140,00
74		Autres dotations, subventions, participations	350 145,50	285 600,00	285 600,00	264 600,00
75		Autres produits de gestion courante	507 421,83	489 100,00	489 100,00	526 500,00
752		Revenus des immeubles (loyers)		463 100,00	463 100,00	486 500,00
758		Autres produits de gestion courante		26 000,00	26 000,00	40 000,00
76		Produits financiers	69,00		59 000,00	111 000,00
77		Produits exceptionnels	4 440,00	(10 000 inclus dans le chapitre 75)		
775		Produits des cessions d'immobilisations				
77	75888	Autres produits exceptionnels				
78		Reprise de provisions semi-budgétaires	0,00	5 000,00	5 000,00	
TOTAL		RECETTES REELLES DE FONCT.	13 363 411,87	13 292 700,00	13 481 700,00	13 818 947,00
O02		Excédent de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00
O42		Opérations d'ordre entre sections	7 840,85	10 000,00	55 000,00	53 000,00
O43		Opérations d'ordre interne section de fonctionnement				
TOTAL			13 371 252,72	13 302 700,00	13 536 700,00	13 871 947,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTES M14	COMPTES M57	LIBELLES	CA 2022	BP 2023	Budget total 2023	BP 2024
10		Dotations, fonds et réserves	1 642,87	5 000,00	5 000,00	5 000,00
16		Remboursement d'emprunts et dettes	1 205 859,49	216 000,00	216 200,00	107 000,00
1641		<i>dont Emprunts</i>		216 000,00	216 000,00	105 000,00
165		<i>dont Remboursement cautions</i>				
16873		<i>dont Dettes sur départements</i>				2 000,00
19		Différence sur réalisations d'immobilisations				
20		Immob. incorporelles (études,...)	70 454,36	100 000,00	172 080,00	371 661,00
204		Subventions d'équipement et participations	50 725,38	156 600,00	313 999,45	170 600,00
21		Immobilisations corporelles	1 725 438,54	2 614 790,00	5 149 053,11	5 039 799,00
211		<i>Acquis. foncières (bâti et terrains), plantations, agencements</i>	62 433,77	110 000,00	87 511,00	130 000,00
213		<i>Aménagement et construction de bâtiments</i>	639 537,21	1 069 150,00	2 147 935,00	2 537 300,00
216		<i>Biens historiques et culturels</i>			590 000,00	14 000,00
212/215		<i>Voirie, réseaux et autres aménagements extérieurs</i>	635 138,84	1 210 380,00	1 879 676,00	1 889 399,00
218		<i>Véhicules, matériel informatique et divers, mobilier</i>	388 328,72	225 260,00	443 930,00	469 100,00
23		Immobilisations en cours	1 822 365,21	1 624 610,00	1 489 610,00	500 000,00
26		Participations (capital d'asso ou d'entrep)	0,00			
27		Autres immob. financières (particip. et avances SPLS)	0,00		525 000,00	0,00
45		Travaux effectués pour le compte de tiers				
OO1		Déficit d'investissement reporté	742 108,08		0,00	
O40		Opérations d'ordre entre sections	7 840,85	10 000,00	55 000,00	53 000,00
41		Opérations patrimoniales (op. ordre interne section)	0,00	10 000,00	10 000,00	
TOTAL			5 626 434,78	4 737 000,00	7 935 942,56	6 247 060,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTES M14	COMPTES M57	LIBELLES	CA 2022	BP 2023	Budget total 2023	BP 2024
10		Dotations, fonds et réserves	633 374,52	500 000,00	420 000,00	303 000,00
10222		FCTVA	425 390,37	350 000,00	250 000,00	153 000,00
10226		Taxe d'Aménagement	207 984,15	150 000,00	170 000,00	150 000,00
13		Subventions d'investissement	375 236,77	500 000,00	538 750,00	1 348 175,00
13		<i>Etat et agences d'Etat, et DETR</i>		250 000,00	250 000,00	260 000,00
1323		<i>Département</i>		120 000,00	13 000,00	159 310,00
13		<i>FEDEP</i>				500 000,00
13		<i>SDES, Région, autres financeurs et amendes de police</i>		130 000,00	275 750,00	428 865,00
16		Emprunts et dettes assimilées	400,00	900 000,00	0,00	1 676 818,00
16		<i>Emprunts</i>		900 000,00		1 676 818,00
165		<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	400,00		0,00	
16878		<i>bail emphytheotique savoisienn</i>				
204		Subventions d'équipement et participations	0,00		0,00	
21		Cessions d'immobilisations corporelles	0,00		0,00	
23		Immobilisations en cours	18 755,01	60 000,00	100 000,00	100 000,00
26		Participations	0,00		0,00	
27		Autres immobilisations financières	42 000,00	47 000,00	47 000,00	42 000,00
45		Travaux effectués pour le compte de tiers	52 162,14		0,00	
O24		Produits des cessions d'immobilisations	0,00	50 000,00	650 000,00	
001		Excédent d'investissement reporté			737 104,79	
O21		Virement de la section de fonctionnement (op. ordre)		2 070 000,00	1 644 000,00	2 127 067,00
O40		Opérations d'ordre entre sections	520 176,20	600 000,00	630 000,00	650 000,00
19		Différences sur réalisations d'immobilisations				
O41		Opérations patrimoniales (op. ordre interne section)	0,00	10 000,00	10 000,00	
1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	4 721 434,93		3 159 087,77	
		Restes-à-réaliser				
TOTAL			6 363 539,57	4 737 000,00	7 935 942,56	6 247 060,00

RESULTAT DE CLOTURE

LIBELLES	CA 2022	BP 2023	Budget total 2023	BP 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 371 252,72	13 302 700,00	13 536 700,00	13 871 947,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 212 164,95	13 302 700,00	13 536 700,00	13 871 947,00
SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 159 087,77	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 363 539,57	4 737 000,00	7 935 942,56	6 247 060,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 626 434,78	4 737 000,00	7 935 942,56	6 247 060,00
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT	737 104,79	0,00	0,00	0,00
SOLDE GENERAL	3 896 192,56	0,00	0,00	0,00

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	26
Représentés :	04
Absent :	03

N° 2023-12-04

Objet : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2024

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

Les tarifs des services publics municipaux ont été fixés le 14 décembre 2022 pour l'année 2023 et il convient de les actualiser pour l'année 2024.

L'ensemble de ces tarifs a été présenté à la Commission des Finances du 12 décembre 2023.

Il ressort de ces propositions une hausse pondérée de 2,45 %.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** approuve les tarifs annuels des services municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2024 comme détaillé dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.**

Tableau annexé

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Tarifs 2023	Tarifs 2024
-------------	-------------

BIBLIOTHEQUE DES DEUX MONDES

Adhésion annuelle "adulte résident du bouquet des bibliothèques"	15,00	15,00
Adhésion annuelle "adulte résident extérieur au bouquet des bibliothèques"	20,00	20,00
Adhésion annuelle "jeune - de 18 ans"	4,00	4,00
Adhésion annuelle "lycéens-étudiants- + de 18 ans"	4,00	4,00
Adhésion annuelle "demandeur d'emploi et titulaire d'une allocation de base"	4,00	4,00
Adhésion annuelle "personne handicapée"	4,00	4,00
Livres vendus dans le cadre de la braderie (désherbage)		
Documents jeunesse (romans, albums, bandes dessinées, documentaires)	1,00	1,00
Romans et documentaires adultes	2,00	2,00
Beaux livres	4,00	4,00
CD	1,00	1,00
Impression A4 noir et blanc	0,20	0,20
Impression A4 couleur	0,40	0,40
Carte abonnement perdue	2,00	2,00
Remplacement documents et supports perdus ou détériorés		
Cat. 1 : livre de poche	6,00	6,00
Cat. 2 : BD, documentaire et album jeunesse	13,00	13,00
Cat. 3 : BD adultes et ados, roman, essai, documentaire, CD, DVD	20,00	20,00
Cat. 4 : beau livre, documents valeur > 30 €	36,00	36,00
Cat. 5 : revue	4,00	4,00

DROITS DE PLACE DES MARCHES ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Droit de place du marché hebdomadaire, par mètre linéaire (abonnement mensuel)	3,60	3,70
Droit de place du marché hebdomadaire, pour 2 mètres linéaires (abonnement annuel)	62,00	64,00
Redevance pour droit de location du marché hebdomadaire, par mètre linéaire	2,10	2,20
Droit d'occupation du domaine public des commerçants non sédentaires		
Par jour (pizza,...)	15,50	16,00
Par jour (vente au déballage)	140,00	144,00
Spectacles pour enfants (extérieur)	48,50	50,00
Consigne verres "écocup" pour manifestations Ville (par verre)	1,00	1,00
Terrasses des cafés et restaurants (par m ² et par mois d'installation)	2,60	2,70

Tarifs 2023	Tarifs 2024
-------------	-------------

ANIMATION

Caution pour prêt d'un chapiteau 3 x 3	520,00	535,00
Caution pour prêt d'un chapiteau 3 x 4,50	620,00	640,00
Caution pour prêt d'un chapiteau 5 x 8	830,00	855,00
Spectacles pour enfants (Halloween, Noël,...)	4,00	4,00
Manifestations exceptionnelles (spectacles, concerts), tarif normal	5,00	5,00
Manifestations exceptionnelles (spectacles, concerts), tarif réduit	3,00	3,00
Retransmission vidéo Salle Saint-Jean (par entrée, tarif unique)	4,00	4,00

SALLES COMMUNALES

Pour l'ensemble des salles et équipements sportifs :

- Associations motteraines (par an) : 1 gratuité salle les Pervenches + 1 gratuité salle Saint-Jean + 1 gratuité halle Decroux.
- Organismes publics et para-publics : gratuité pour réunions institutionnelles + 1 gratuité par an pour manifestation festive
- Associations extérieures organisant un spectacle ou une manifestation à but caritatif : 1 gratuité par an
- Caution pour toute manifestation

500,00 515,00

Marché couvert (Halle Decroux) - (Pas de repas en soirée pour les privés)

Associations motteraines (avec chauffage), demi-journée ou journée	69,00	71,00
Associations motteraines (sans chauffage), demi-journée ou journée	48,00	49,00
Associations ou exposants extérieurs (avec chauffage), demi-journée ou journée	266,00	274,00
Associations ou exposants extérieurs (sans chauffage), demi-journée ou journée	221,00	228,00
Associations ou exposants extérieurs (avec chauffage), 2 jours ou week-end	324,00	334,00
Associations ou exposants extérieurs (sans chauffage), 2 jours ou week-end	255,00	263,00
Particuliers motterains (avec chauffage), demi-journée ou journée	94,00	97,00
Particuliers motterains (sans chauffage), demi-journée ou journée	71,00	73,00
Particuliers extérieurs (avec chauffage), demi-journée ou journée	130,00	134,00
Particuliers extérieurs (sans chauffage), demi-journée ou journée	93,00	96,00
Caution pour prêt de la sonorisation	319,00	329,00

Salle Bellevarde - (Pas de repas en soirée pour les particuliers)

Associations motteraines (AG ou réunions)	Gratuit	Gratuit
Samedi journée jusqu'à 22h30 (particuliers motterains)	113,00	116,00
Dimanche journée jusqu'à 20h (particuliers motterains)	94,00	97,00
Demi-journée ou journée (entreprises motteraines)	72,00	74,00
Demi-journée ou journée (associations ou entreprises extérieures)	99,00	102,00

Salle les Gentianes

Associations motteraines (AG ou réunions)	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures, entreprises motteraines pour réunions, syndicats,... (1/2 journée)	67,00	69,00
Association et organismes extérieurs, assoc. et entreprises motteraines : stages et formations (journée)	95,00	98,00

Salle Raoul Villot - (Jusqu'à 22h30)

Associations motteraines (AG ou réunions)	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures, entreprises,... (demi-journée ou journée)	79,00	81,00

Tarifs 2023	Tarifs 2024
-------------	-------------

Salle Saint-Jean

Associations motteraines, entreprises motteraines, autres organismes motterains, syndic de copropriété	136,00	140,00
Associations motteraines (par répétition)	78,00	80,00
Associations motteraines (par répétition, à partir de 4)	57,00	59,00
Associations, entreprises, autres organismes extérieurs	240,00	247,00
Associations non motteraines (par répétition)	123,00	127,00
Associations culturelles proposant un spectacle en partenariat conventionné avec la Ville		Gratuit
Refacturation du coût du (des) régisseur(s) son et/ou lumière agréés par la Ville + SSIAP	Coût réel	Coût réel

Ensemble "Les Pervenches" (*)

Week-end ou 2 journées - 2 salles (motterains)	569,00	588,00
Week-end ou 2 journées - 2 salles (extérieurs)	744,00	766,00
Week-end ou 2 journées - Salle JP Condemine (<i>grande salle</i>) (motterains)	445,00	458,00
Week-end ou 2 journées - Salle JP Condemine (extérieurs)	584,00	602,00
Week-end ou 2 journées - Petite salle (motterains)	338,00	348,00
Week-end ou 2 journées - Petite salle (extérieurs)	440,00	453,00
Soirée - 2 salles (motterains)	438,00	451,00
Soirée - 2 salles (extérieurs)	571,00	588,00
Soirée - Salle JP Condemine (motterains)	336,00	346,00
Soirée - Salle JP Condemine (extérieurs)	439,00	452,00
Soirée - Petite salle (motterains)	210,00	216,00
Soirée - Petite salle (extérieurs)	275,00	283,00
Journée - 2 salles (motterains)	215,00	221,00
Journée - 2 salles (extérieurs)	282,00	290,00
Journée - Salle JP Condemine (motterains)	110,00	113,00
Journée - Salle JP Condemine (extérieurs)	184,00	189,00
Journée - Petite salle (motterains)	71,00	73,00
Journée - Petite salle (extérieurs)	112,00	115,00
Demi-journée - 2 salles (motterains)	107,00	110,00
Demi-journée - 2 salles (extérieurs)	149,00	153,00
Demi-journée - Salle JP Condemine (motterains)	81,00	83,00
Demi-journée - Salle JP Condemine (extérieurs)	111,00	114,00
Demi-journée - Petite salle (motterains)	58,00	60,00
Demi-journée - Petite salle (extérieurs)	81,00	83,00
Location vaisselle pour association motteraine bénéficiant d'une gratuité	62,00	50,00
Location vaisselle (motterains)	119,00	123,00
Location vaisselle (extérieurs)	162,00	167,00
Caution pour location de vaisselle	120,00	124,00
(*) Les tarifs motterains sont applicables à tous les agents de la Ville et du Ccas		

Tarifs 2023	Tarifs 2024
-------------	-------------

Salle d'exposition de la Conciergerie

Par week-end (motterains)	84,00	87,00
Par week-end (extérieurs)	121,00	125,00
Par semaine (motterains)	262,00	270,00
Par semaine (extérieurs)	360,00	371,00
Par quinzaine (motterains)	436,00	449,00
Par quinzaine (extérieurs)	607,00	625,00
Par mois (motterains)	611,00	629,00
Par mois (extérieurs)	834,00	859,00

Gymnase Pierre de Coubertin (salle de réunion)

Associations motteraines (AG ou réunions)	Gratuit	Gratuit
Assoc. extérieures, syndic copro (réunion, stages ou formations), journée ou 1/2 journée	108,00	111,00

Gymnases Leya, Coubertin, Halle des Sports et Epine

Associations motteraines (planning d'utilisation annuel)	Gratuit	Gratuit
Associations motteraines : stage payant pour les participants	157,00	150,00
Districts, comités, fédérations dont un club motterain est représenté : 1 ^{er} jour	84,00	Gratuit
Districts, comités, fédérations dont un club motterain est représenté : forfait à partir du 2 ^{ème} jour	146,00	100,00

Terrains de sport

Associations motteraines (planning d'utilisation annuel)	Gratuit	Gratuit
Associations non motteraines (demi-journée ou journée)	105,00	108,00
Terrain synthétique, particuliers ou assoc. non motteraines, utilisation except., tarif horaire (avec éclairage)	31,00	32,00
Terrain synthétique, particuliers ou assoc. non motteraines, utilisation except., tarif horaire (sans éclairage)	26,00	27,00

Halle des Sports Didier Parpillon

Organisateurs extérieurs (la soirée)	4 934,00	5 082,00
<i>(+ forfait de 1€ par billet vendu en cas d'organisation d'un concert payant)</i>		

Maison des Associations (salles de réunions)

Associations motteraines (toutes salles)	Gratuit	Gratuit
Réunions associations extérieures, syndic copropriété, sociétés (petite salle : 02, 101, 102, 202)	66,00	68,00
Réunions associations extérieures, syndic copropriété, sociétés (grande salle : 203)	107,00	110,00
Stages et formations, journée ou 1/2 journée (petite salle : 02, 101, 102, 202)	88,00	91,00
Stages et formations, journée ou 1/2 journée (grande salle : 203 ou 101 + 102)	107,00	110,00
Caution pour prêt de vidéoprojecteur ou autre matériel	319,00	329,00

Maison des Associations (tarifs des photocopies)

Photocopie A4 noir et blanc	0,020	0,020
Photocopie A3 noir et blanc	0,035	0,035
Photocopie A4 couleur	0,150	0,150
Photocopie A3 couleur	0,250	0,250

Tarifs 2023	Tarifs 2024
-------------	-------------

PHOTOCOPIES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Photocopie A4 noir et blanc	0,15	0,15
Photocopie A4 couleur	0,35	0,35

CAPTURE D'ANIMAUX (redevance forfaitaire hors frais de fourrière)

Première capture	86,00	89,00
Récidives	117,00	121,00

AFFOUAGES

La coupe (annuelle)	47,00	48,00
---------------------	-------	-------

DROITS DE PLACE DES TAXIS

Taxe annuelle	204,00	210,00
---------------	--------	--------

LIVRES

Livre jumelage Mundelsheim - La Motte-Servolex "609 km et 40 ans d'amitié"	10,00	10,00
Livre historique "La Motte 1000 ans d'histoire"	40,00	40,00

TAXES FUNERAIRES

Emplacement pour tombes pleine terre - durée 15 ans, 1ère demande ou renouvellement	230,00	237,00
Emplacement pour tombes pleine terre - durée 30 ans, 1ère demande ou renouvellement	460,00	474,00
Caveaux 3 places (infrastructure)	2 600,00	2 680,00
Emplacement pour caveaux 2,5m ² - Durée 30 ans	570,00	588,00
Emplacement pour caveaux 2,5m ² - Durée 50 ans	950,00	980,00
Caveaux 3 places (concession terrain + infrastructure) - 30 ans	3 170,00	3 265,00
Caveaux 3 places (concession terrain + infrastructure) - 50 ans	3 550,00	3 656,00
Caveaux 4 places (infrastructure)	3 600,00	3 708,00
Emplacement pour caveaux 5m ² - Durée 30 ans	1 200,00	1 236,00
Emplacement pour caveaux 5m ² - Durée 50 ans	2 000,00	2 060,00
Caveaux 4 places (concession terrain + infrastructure) - 30 ans	4 800,00	4 944,00
Caveaux 4 places (concession terrain + infrastructure) - 50 ans	5 600,00	5 768,00
Case de columbarium / Caverne - Durée 15 ans - 1ère demande ou renouvellement (4 urnes)	410,00	422,00
Case de columbarium / Caverne - Durée 30 ans - 1ère demande ou renouvellement (4 urnes)	800,00	824,00
Case de columbarium - Durée 15 ans - 1ère demande ou renouvellement (2 urnes)	200,00	206,00
Case de columbarium - Durée 30 ans - 1ère demande ou renouvellement (2 urnes)	400,00	412,00
Plaque gravée (dorée)	172,00	172,00
Plaque gravée (noire)	160,00	160,00

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLINET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA à M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ à Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI à M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN à M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 26
Représentés : 04
Absent : 03

N° 2023-12-05

Objet : **CRÉDITS SCOLAIRES 2024 - FOURNITURES - ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET CULTURELLES - CLASSES DE DÉCOUVERTE**

Rapport de Céline VERNAZ, Adjointe

La Commission Vie Scolaire a examiné favorablement le 27 novembre 2023 les propositions qui suivent, concernant les différents crédits scolaires en faveur des écoles publiques pour l'année 2024.

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé d'augmenter de 2 % l'ensemble des crédits alloués aux écoles.

886 élèves étaient inscrits dans les écoles publiques à la rentrée de septembre 2023 (311 en maternelle et 575 en élémentaire).

L'ensemble de ces crédits représentera en 2024 un montant d'environ 85 000 €, le budget de la vie scolaire totalisant plus de 2,5 M € par an.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Fournitures scolaires pour les élèves (crédit alloué par élève) :

	2023	2024
Classe existante	36,43 €	37,16 €
Classe spécialisée	56,53 €	57,66 €
Création de classe	47,56 €	48,51 €
Renouvellement des livres (classes élém. uniquement)	4,92 €	5,02 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Un crédit spécifique de 200 € s'ajoute aux crédits fournitures alloués à l'école du Tremblay afin de couvrir les besoins multiples de cette classe unique à trois niveaux de cours.

Frais de direction :

Crédit spécifique aux Chefs d'Établissement pour leurs frais administratifs liés à l'exercice de la mission de direction **105 €**
(103 € en 2023)

Forfait de direction (par élève) **0.71 €**
(0.69 € en 2023)

Psychologue scolaire : **1 556 €**
(1 556 € en 2022)

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES (crédit alloué par élève) :

	2023	2024
Écoles élémentaires	25,47 €	26 €
Écoles maternelles	15,05 €	15,35 €
Plancher pour écoles maternelles	299 €	305 €

ACTIVITÉS CULTURELLES (crédit alloué par école, sans condition de prestataire) :

	2023	2024
Par école (sauf Tremblay)	1 407 €	1 435 €
École du Tremblay	703 €	717 €

Par ailleurs, chaque classe des écoles de la commune peut bénéficier gratuitement au cours de la saison culturelle, d'un spectacle jeune public proposé par le service culturel de la Ville, dans la limite des places disponibles.

L'enveloppe afférente représente un montant d'environ 7 000 € pour l'ensemble des élèves des écoles motteraines.

CLASSES DE DÉCOUVERTE :

Cette aide, par enfant et par jour, est modulée suivant le quotient familial CAF, et est accordée aux enfants motterains pour un séjour supérieur ou égal à 5 jours, pour les écoles publiques :

Quotient familial	< 434	434 à 599	600 à 739	740 à 899	900 à 1 099	1 100 à 1 289	1 290 à 1 599	>1 599
2023	13,27€	12,07€	10,87€	8,45€	6,03€	3,63€	2,84€	2,10€
2024	13,27€	12,07€	10,87€	8,45€	6,03€	3,63€	2,84€	2,10€

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** fixe, tels que présentés ci-dessus, les crédits de l'année civile 2024 en faveur des écoles publiques pour les fournitures scolaires, les activités parascolaires et culturelles, et les aides pour les classes de découverte.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA à M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ à Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI à M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN à M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 26
Représentés : 04
Absent : 03

N° 2023-12-06

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MOTTERAINES ET NON MOTTERAINES - ANNÉE 2023

Rapport de Pascal MITHIEUX, Adjoint

Dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations motteraines et non motteraines, et conformément à la réunion de la Commission Vie associative et sportive en date du 27 novembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder les subventions aux associations pour l'année 2023 comme indiqué ci-dessous.

<u>ASSOCIATIONS NON MOTTERAINES</u>	Subventions 2022	Acomptes déjà versés	Subventions 2023
ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes)	150 €		150 €
Amis de la Gendarmerie	150 €		150 €
Alzheimer Savoie	300 €		300 €
APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Chambéry)	600 €		600 €
Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite	150 €		150 €
Cadets de la Gendarmerie	150 €		150 €
Cantine Savoyarde	450 €		450 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie (Le Tetras Libre)	500 €		500 €
Club Nautique Aviron (convention)	4 220 €		4 220 €
Comité Handisport de Savoie	450 €		450 €
Comité d'entente de la Résistance et de la déportation	150 €		150 €
Conciliateurs de justice de Savoie	150 €		150 €
Croix Rouge Française	150 €		150 €
Dix communes solidaires	2 000 €		2 000 €
Fédération des Œuvres Laïques	770 €		770 €
Fondation du Bocage	600 €		600 €
France Nature Environnement Savoie	150 €		150 €
Habitat et humanisme	150 €		150 €
La prévention routière	150 €		150 €
L'école à l'hôpital	300 €		300 €
L'elef (la monnaie autrement)	750 €		750 €
Le Granier	150 €		150 €
Les quatre A	150 €		150 €
Ligue contre le cancer	600 €		600 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre)	150 €		150 €
Pupilles de l'Enseignement Public	150 €		150 €
Savoie de femmes			300 €
Secours Catholique	150 €		150 €
Service de remplacement agricole	150 €		150 €
TOTAL			14 240 €

ASSOCIATIONS MOTTERAINES	Subventions 2022	Acomptes déjà versés	Subventions 2023
Les Jardins de l'Olympe => nouvelle demande			500 €
La Motte-Servolex Cyclisme => avance sur subvention 2024	21 551 €		6 000 €
Savoie Handball Club => avance sur subvention 2024	35 030 €		20 000 €
Chambéry La Motte Cognin Basket Savoie => avance sur subvention 2024	15 239 €		15 000 €
CLEM (solde subvention 2023)	157 100 €	36 500 €	109 570 €
TOTAL			151 070 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Montant global des subventions attribuées le 19/12/2023
Total versé sur budget 2023

165 310 €
505 819 €

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

**** décide d'allouer les subventions indiquées ci-dessus.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLINET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	26
Représentés :	04
Absent :	03

N° 2023-12-07

Objet : MISSION LOCALE JEUNES APPROBATION DE LA CONVENTION DE L'OPÉRATION « ALLER VERS »

Rapport de Pascal MITHIEUX, Adjoint

La présente délibération vise à confirmer deux conventions passées avec la Mission Locales Jeunes du bassin Chambérien au titre des années 2022 et 2023, dans le cadre d'un dispositif expérimental nommé « Aller Vers ».

Il consiste à déployer une conseillère de proximité dans quatre communes du bassin chambérien, dont La Motte-Servolex, pour identifier et accompagner les jeunes en difficulté et/ou en rupture avec les institutions et les dispositifs de droit commun. Cette opération est coordonnée par Grand Chambéry et bénéficie également de crédits d'État au titre de la politique de la ville.

La participation de la Commune s'élève à 2 560 euros en 2022 et la même somme en 2023.

Un retour d'expérience est en cours de réalisation afin de décider éventuellement une prolongation du dispositif en 2024, selon un plan de financement qui reste à établir.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** confirme les conventions passées entre la Ville et la Mission Locale Jeunes du bassin Chambérien en 2022 et 2023 au titre du dispositif « Aller Vers », pour un montant de 2 560 euros par an.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	26
Représentés :	04
Absent :	03

N° 2023-12-08

Objet : RYTHMES SCOLAIRES – MAINTIEN DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À LA SEMAINE DE QUATRE JOURS

Rapport de Céline VERNAZ, Adjointe

Pour rappel, par décret du 27 juin 2017, le Ministre de l'Éducation Nationale a ouvert la possibilité aux communes de demander au Directeur académique des services de l'Éducation Nationale une dérogation visant à revenir à la semaine de 4 jours pour une durée de 3 ans renouvelable.

Ainsi, par délibération du 13 février 2018, puis par délibération du 16 février 2021, après avis conformes des conseils d'école, la commune a saisi cette opportunité en proposant l'organisation actuelle du temps scolaire à savoir :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-16h30 pour les écoles élémentaires Lamartine, Pergaud et Picolet ; les écoles maternelles Lamartine, Pergaud et Picolet ; l'école primaire de La Villette.
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h00 et 13h45-16h15 pour l'école maternelle du Tremblay afin de faciliter l'organisation des parents ayant un autre enfant scolarisé dans l'école élémentaire de secteur Lamartine.

Par courrier en date du 20 septembre 2023, le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Savoie demande de lui transmettre l'organisation du temps scolaire souhaitée à compter de la rentrée de septembre 2024. C'est pourquoi il est proposé au conseil de se prononcer sur le maintien de l'organisation actuelle dans les

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

écoles avec un petit ajustement à l'école primaire de La Villette qui demande : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h25-11h40 et 13h40-16h25.

En effet, cette école dispose de classes allant uniquement jusqu'au CE1, les élèves étant ensuite scolarisés à l'école élémentaire du Picolet. Cet aménagement de quelques minutes a pour but de faciliter la dépose des enfants pour les familles ayant des enfants scolarisés dans les deux écoles.

Les conseils d'école se sont prononcés favorablement sur la question.

L'organisation du temps scolaire pour la période 2024 / 2027 ne sera officiellement validée qu'après examen au conseil départemental de l'éducation nationale.

Ce projet a été soumis à la Commission Scolaire du 27 novembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * émet un avis favorable au maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours dans les écoles élémentaires, maternelles et primaires publiques de la commune selon les horaires susvisés à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ
par 29 voix Pour et 1 Abstention (Frédéric CHARVIN)**

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-09

Objet : CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE – APPROBATION DU CHOIX DU CANDIDAT ET DU PROJET DE CONTRAT

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Commune de Chambéry a conclu le 25 septembre 1987, avec la Société Chambérienne de Distribution de Chaleur (S.C.D.C.), aujourd'hui filiale d'ENGIE COFELY, un contrat de concession pour l'exploitation du réseau de chaleur urbain. Le terme de ce contrat était fixé au 31 août 2017, puis prolongé par avenant au 31 août 2024.

Par délibérations concordantes, respectivement, des 13/12/2021, 14/12/2021, 07/12/2021, 14/12/2021, les communes de Chambéry, Bassens, Cognin et La Motte-Servolex ont délibéré pour la constitution d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution du contrat de concession de service public de production et de distribution d'énergie calorifique.

Les communes membres du groupement d'autorités concédantes ont désigné la commune de Chambéry comme coordinateur du groupement. Celle-ci a ainsi rédigé les documents de la consultation, mené la procédure de passation, notamment les négociations, et établi le rapport de l'exécutif sur le choix de l'attributaire du contrat de concession. Conformément à la convention de groupement mentionnée ci-dessus, les communes du groupement ont été associées à chaque étape de la procédure de passation afin que leurs avis respectifs soient recueillis.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Par délibérations concordantes, respectivement, des 13/12/2021, 14/12/2021, 07/12/2021, 14/12/2021, les communes de Chambéry, Bassens, Cognin et La Motte-Servolex ont approuvé le principe du recours à un contrat de concession pour l'exploitation du service public sur le territoire des quatre communes et autorisé le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence préalable.

La publication de l'avis de concession a été faite :

- Sur profil acheteur AWS le 30 mars 2022,
- Au BOAMP le 30 mars 2022, annonce n° 2022 089,
- Au JOUE le 01 avril 2022, annonce n° 2022/S065-172857,
- Sur Marchés Online le 01 avril 2022, annonce n°AO-2214-3310.

Parallèlement, le DCE a été transmis aux candidats.

Les candidats devaient remettre un dossier contenant leur candidature et leur offre. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 31 août 2022, à 12 heures. Ce délai a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2022, à 12 heures.

Trois dossiers ont été reçus dans les délais :

- Candidat **DALKIA**
- Candidat **ENGIE – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**
- Candidat **CCIAG – GEG.**

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie le 12 janvier 2023 pour examiner les dossiers reçus.

Les dossiers de candidature étaient conformes aux exigences du règlement de la consultation.

En application de l'article L. 1411-5 du CGCT, après examen de ses garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de son aptitude à assurer la continuité de service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission de délégation de service public a, le 12 janvier 2023, décidé de retenir les trois candidats.

Les dossiers d'offre remis par les candidats ont ensuite été analysés : ils étaient conformes aux exigences du règlement de la consultation.

La CDSP a, lors de sa séance du même jour et au vu des offres remises, proposé à Monsieur le Maire de la Ville de Chambéry d'inviter les candidats en phase de négociation.

Au vu de cet avis, Monsieur le Maire de la Ville de Chambéry a engagé une phase de négociation avec les trois candidats. Les candidats ont été invités en réunions de négociation les 1er et 2 février 2023 puis les 3 et 4 mai 2023 et enfin le 20 septembre 2023.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Monsieur le Maire de la Ville de Chambéry a ensuite clôturé les négociations et demandé aux candidats, par courrier daté du 21 septembre 2023, de remettre, au plus tard le 9 octobre 2023 à 18 heures, une offre finale.

Les trois candidats ont déposé leur offre finale dans les délais.

Le rapport de l'exécutif présente, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-7 du CGCT, les motifs du choix du candidat retenu ainsi que l'économie générale du projet de contrat de concession de service public proposé.

Au vu de l'analyse ainsi conduite, il apparaît que l'offre proposée par le candidat DALKIA est la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante sur la base des critères d'analyse des offres.

Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, a donc décidé de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le choix de la société DALKIA et le contrat de concession de service public.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été transmis aux membres du Conseil :

- le procès-verbal et le rapport de la Commission de délégation de service public prévue par l'article L. 1411-5 du CGCT établissant la liste des candidats admis à présenter une offre, en date du 12 janvier 2023 ;
- le procès-verbal et le rapport de la Commission de délégation de service public relatifs aux offres initiales reçues, en date du 12 janvier 2023 ;
- le rapport de l'exécutif sur les motifs de choix du concessionnaire et les caractéristiques principales du contrat de concession de service public de production et de distribution d'énergie calorifique ;
- le projet de délibération approuvant le choix du concessionnaire ;
- le projet de contrat finalisé (ci-joint à cette délibération) ;
- les annexes au contrat sont consultables sur informatique en mairie de Chambéry. Les élus sont invités à prendre rendez-vous préalablement à leur venue via ce mail : juridique@mairie-chambery.fr

Étant donné la taille informatique des annexes au contrat, la Ville de Chambéry les transmettra, pour le compte des quatre communes du groupement, au contrôle de légalité avec sa délibération au lendemain de son conseil municipal du 18/12/2023.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le choix de la société DALKIA comme concessionnaire du service public de production et de distribution d'énergie calorifique,**
- * approuve le contrat de concession de service public,**
- * autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et à effectuer tous actes, diligences et formalités nécessaires à sa prise d'effet et à son exécution,**
- * approuve les tarifs du service public.**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ
par 30 voix pour et 1 Abstention (Laurent MELMOUX)**

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire


Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-10

**Objet : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA HALLE DIDIER PARPILLON -
DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2024**

Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint

La ville a engagé la rénovation énergétique de la Halle des sports Didier Parpillon et du boulodrome, car ces deux bâtiments situés à proximité l'un de l'autre, sont énergétiquement interdépendants et ne constituent qu'une seule entité au sens du décret tertiaire.

La halle Didier Parpillon est notamment concernée par d'importants problèmes d'étanchéité de toiture qui nécessitent de lourds travaux structurels : une étude réalisée en 2019 a conclu à la nécessité de mise en œuvre de renforts structurels de la charpente quels que soient les travaux engagés sur la couverture.

Un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à la SPL OSER par délibération du 20 février 2023 afin d'engager cette future opération en marché global de performance énergétique.

La SPL OSER a établi une enveloppe prévisionnelle des dépenses relatives aux travaux de rénovation énergétique de la Halle des sports Didier Parpillon : celle-ci s'élève à 3 261 000 € H.T. selon le scénario 3 de rénovation énergétique visant le niveau BBC rénovation.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics. Ces dispositifs contribuent à soutenir l'investissement des collectivités territoriales, pour les catégories d'opérations concourant à la transition énergétique.

La ville de La Motte-Servolex est éligible à ces dotations et dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention sur chacun des dispositifs, au taux maximum, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 3 261 000 € H.T.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet de travaux de réfection énergétique de la halle des sports Didier Parpillon pour un montant de travaux estimé à 3 261 000 € H.T.,**
- * sollicite l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024 au taux maximum,**
- * sollicite une dérogation afin de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-11

Objet : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BOULODROME - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2024

Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint

La ville a engagé la rénovation énergétique de la Halle des sports Didier Parpillon et du boulodrome, car ces deux bâtiments situés à proximité l'un de l'autre, sont énergétiquement interdépendants et ne constituent qu'une seule entité au sens du décret tertiaire.

Un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à la SPL OSER par délibération du 20 février 2023 afin d'engager cette future opération en marché global de performance énergétique.

La SPL OSER a établi une enveloppe prévisionnelle des dépenses relatives aux travaux de rénovation énergétique du boulodrome : celle-ci s'élève à 1 489 000 € H.T. selon le scénario de rénovation énergétique visant le niveau BBC rénovation.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics. Ces dispositifs contribuent à soutenir l'investissement des collectivités territoriales, pour les catégories d'opérations concourant à la transition énergétique.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

La ville de La Motte-Servolex est éligible à ces dotations et dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention sur ces dispositifs, au taux maximum, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 489 000 € H.T.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet de travaux de réfection énergétique du boulodrome pour un montant de travaux estimé à 1 489 000 € H.T.,**
- * sollicite l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024 au taux maximum,**
- * sollicite une dérogation afin de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-12

Objet : ÉNERGICIMES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA TOITURE DES TENNIS COUVERTS

Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint

Par délibération en date du 11 juillet 2019, la ville de La Motte-Servolex est devenue actionnaire de la société ÉnergiCimes dont le but est de développer la production d'énergie solaire sur les toitures des particuliers, des copropriétés, des entreprises et des bâtiments publics.

ÉnergiCimes a sollicité la ville de La Motte-Servolex pour la mise à disposition, via une convention, de la toiture des tennis couverts en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque, selon les conditions techniques et financières annexées à la présente délibération.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec la société ÉnergiCimes.**

Convention annexée

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ
par 30 voix Pour, un élu ne prenant pas part au vote (Frédéric CHARVIN)**

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLINET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-13

Objet : ADRESSAGE - CRÉATION D'UNE BASE ADRESSE LOCALE (BAL)

Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint

La loi 3DS du 21 février 2022 reconnaît pleinement la compétence de la Commune en matière d'adresse : le Conseil Municipal est en charge des dénominations de voies et lieux-dits et de leur numérotation.

Le décret d'application du 11 août 2023 prévoit que les Communes mettent à disposition leurs données d'adressage au plus tard le 1er janvier 2024 sur un site internet dédié.

Une Base Adresse Locale (BAL) doit ainsi être créée et faire l'objet d'une validation par délibération du Conseil Municipal. Cette base permet d'alimenter la Base Adresse Nationale qui est la base de données de référence pour l'ensemble des utilisateurs : Institut Géographique National, services de secours, opérateurs de réseaux, entreprises de livraison, services de géolocalisation etc.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** décide de créer une Base Adresse Locale et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLJET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-14

Objet : INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI DE DÉCHETS NON DANGEREUX – SAVOIE DÉCHETS

Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint

Le syndicat mixte Savoie Déchets projette la création du futur centre de tri sur son site de Bissy au 35 rue de Chantabord à Chambéry. Il sera d'une capacité maximale de 40 000 tonnes par an de déchets issus de la collecte sélective.

Le centre de tri a vocation à répondre aux besoins de Savoie Déchets et des collectivités publiques partenaires. La compétence directe de ce syndicat mixte couvre les grands territoires du département de la Savoie (Avant Pays, Grand Chambéry, Combe de Savoie, Beaufortin, vallées de la Tarentaise et de la Maurienne...). La population desservie atteint 541 161 habitants en 2021 pour le syndicat. Les collectivités partenaires (SYCLUM, CC Bugey Sud, SIBRECSA et CC Sources du Lac d'Annecy) représentent 272 689 habitants, soit une population totale de 813 850 habitants.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose la mise en place d'ici 2022 des « extensions de consignes de tri », c'est-à-dire le tri pour tous les emballages plastiques (barquettes, films, pots, etc...) par les administrés. Ce projet de centre de tri s'inscrit donc dans la continuité de cette démarche.

Le projet de création du centre de tri de Chambéry contribue à l'atteinte de l'objectif national de 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers dont deux actions principales visent à atteindre cet objectif :

- mobiliser de façon accrue tous les acteurs concernés pour augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers d'ores et déjà collectés et triés en vue de leur recyclage,

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

- contribuer à l'accompagnement de l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers (et en particulier tous les plastiques et pas seulement les bouteilles et flacons).

L'installation traitera 4 flux provenant de collectes sélectives :

- emballages et papiers en mélange dit «multimatériaux» (papiers, cartons, briques, métaux, plastiques) avec extension des consignes de tri des emballages plastiques dont les origines seront de la collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire,
- emballages seuls (cartons, briques métaux, plastiques) : même extension et origines,
- papiers seuls : même origines + déchetteries,
- cartons issus de collecte séparés, de déchetteries ou des professionnels.

L'activité relève de la rubrique n° 2714-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le volume de déchets autorisé étant supérieur à 1 000 m³ (9 359 m³ prévus), le site est soumis à une procédure d'enregistrement.

Ainsi, la demande d'enregistrement présentée par Savoie Déchets est soumise à une décision préfectorale et doit, conformément aux articles R.512-46-11 à R.512-46-14 du code de l'environnement, faire l'objet d'une consultation du public. Celle-ci se déroule du mardi 19 décembre 2023 au lundi 15 janvier 2024 en mairie de Chambéry.

Du fait de sa proximité avec l'équipement, la Ville de La Motte-Servolex est également invitée à émettre un avis sur ce projet par délibération du Conseil Municipal.

L'ensemble du dossier a donc été attentivement examiné et telle que présentée, la demande d'enregistrement émise par Savoie Déchets n'appelle pas observation ni remarque.

Ce projet a été soumis à la Commission Travaux, Urbanisme et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **émet un avis favorable à la demande d'enregistrement émise par le Syndicat Mixte Savoie Déchets pour la création d'un nouveau site de tri des déchets non dangereux sur la commune de Chambéry et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-15

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER ET MATÉRIELS DE BUREAU ERGONOMIQUES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC GRAND CHAMBÉRY

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 9 février 2022, a validé l'approvisionnement en mobilier et matériels de bureau ergonomiques selon des accords cadres conclus dans le cadre d'un groupement de commandes dont le mandataire est Grand Chambéry.

Les accords-cadres arrivant prochainement à échéance, il est proposé de renouveler ce groupement de commandes avec les membres intéressés, à savoir les collectivités qui délibéreront en ce sens, en ayant pour objectif de mutualiser ces achats de mobilier.

La consultation comportera 7 lots :

- * Lot 1 : Sièges de bureau,
- * Lot 2 : Bureaux, rangements et classements,
- * Lot 3 : Mobilier d'aménagement de bureau spécifique,
- * Lot 4 : Matériels de bureau ergonomiques,
- * Lot 5 : Réadaptation de mobilier existant pour le rendre plus ergonomique,
- * Lot 6 : Mobilier d'occasion,
- * Lot 7 : Agencement d'espaces en menuiserie ou fabrication de meuble à la demande.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, auquel revient la charge d'organiser la consultation, sera tenu par Grand Chambéry.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve la constitution d'un groupement de commandes entre Grand Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex et les autres collectivités adhérentes pour la fourniture de mobilier et matériels de bureau ergonomiques,**
- * autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document et acte relatifs à ce dossier.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-16

Objet : CESSION À TITRE GRATUIT DES PARCELLES DU COLLÈGE DE BOIGNE AU DÉPARTEMENT

Rapport d'Eric CARENCO, Adjoint

La Ville est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section AE n°324 d'une superficie totale de 38 295 m² sur laquelle a été édifié le Collège de Boigne.
Dans le cadre de la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, le collège de Boigne est mis à disposition du Département depuis le 1^{er} janvier 1986.

L'article L213-3 du Code de l'Éducation prévoit que les biens immobiliers des collèges appartenant aux Communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Par ailleurs, lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, sans versement d'aucun salaire, honoraires ou taxes.

Par courrier du 22 octobre 2020, le Département a sollicité ce transfert à titre gratuit, auquel un accord de principe a été transmis par courrier du 29 décembre 2020.

Le cabinet de géomètres experts ISAGEO est intervenu pour le compte du Département afin d'établir un plan de division de la parcelle d'origine, permettant de délimiter quatre nouvelles parcelles :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

- la parcelle AE 444 d'une superficie de 15 466 m² destinée à la régularisation de l'emprise du collège de Boigne au profit du Département,
- la parcelle AE 445 d'une superficie de 645 m² destinée à la régularisation de l'emprise de la piste cyclable au profit du Département le long de l'avenue Costa de Beauregard,
- la parcelle AE 446 d'une superficie de 5 m² sur laquelle est implanté un transformateur électrique et la parcelle AE 447 d'une superficie de 22 179 m² sur laquelle sont implantés les bâtiments communaux (Gymnase P. de Coubertin, judo club, salle de gymnastique, club-house du tennis, tennis couverts et extérieurs, logement du gardien et annexes) et les voiries communales, resteront propriété de la Commune.

Il est précisé que l'ensemble des frais de bornage et les frais de rédaction d'actes sont pris en charge par le Département.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

*** approuve le transfert à titre gratuit au Département de l'assiette foncière du collège d'une superficie de 15 466 m² sise sur la parcelle nouvellement créée et cadastrée section AE n° 444 et de l'assiette foncière de la piste cyclable longeant l'avenue Costa de Beauregard d'une superficie de 645 m² et cadastrée section AE n° 445,**

*** autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-17

Objet : RÉGULARISATION FONCIÈRE MONSIEUR SERGE PARPILLON - ROUTE DU VILLARD

Rapport d'Eric CARENCO, Adjoint

Monsieur Serge PARPILLON a contacté les services municipaux pour régulariser les emprises foncières de la route du Villard avec la parcelle cadastrée n° D470 dont il est propriétaire suite à un acte de donation-partage en date du 12 janvier 2023.

A l'issue du bornage réalisé par un géomètre expert du cabinet Géode et de l'alignement n°10-2023 délivré le 7 mars 2023, un accord est intervenu entre les parties pour l'échange suivant : une nouvelle parcelle cadastrée n° D 1684 d'une superficie de 86 m² issue du domaine public attribuée à M. Serge PARPILLON en échange de deux nouvelles parcelles cadastrées n° D 1682 et D 1683 totalisant 32 m² issues de la parcelle n° D 470. L'emprise cédée par la Commune est issue du domaine public non cadastré et correspond à un délaissé de voirie qui n'a jamais été affecté.

Le pôle d'évaluation domaniale en date du 29/08/2023 estime le prix de ces terrains classés en zone A du PLUI à 2 € le mètre carré.

La Commune et le propriétaire se sont engagés à répartir par moitié l'intégralité des frais de géomètre (Géode) et les frais d'acte administratif (SAS Savoie), ce qui rapporte les dépenses respectivement à 1 208 € pour la Ville et à 1 424 € pour M. PARPILLON, pour tenir compte des surfaces échangées et du prix fixé par les Domaines.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1er décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve la cession de la parcelle cadastrée n° D 1684 d'une superficie de 86 m² et l'acquisition à M. Serge PARPILLON des parcelles cadastrées section D n° 1682 et 1683, d'une superficie totale de 32 m²,**
- * décide de confier à la Société d'Aménagement de la Savoie le soin de rédiger les actes d'acquisition,**
- * autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier,**
- * désigne Monsieur Pascal MITHIEUX, en sa qualité de représentant de la Commune et l'autorise à signer au nom et pour le compte de la Commune l'acte administratif et tous les documents liés à cette acquisition.**

Plan de régularisation foncière annexé

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-18

Objet : CESSION DES LOCAUX DE VALPARC À LA SCI « LA DAME VERTE »

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville est propriétaire de locaux tertiaires sis 137 avenue Jean-Marie Michellier, dans la copropriété Résidence de Valparc. Il s'agit des locaux dans lesquels était situé l'ancien centre des Finances Publiques, inoccupés depuis leur départ fin février 2022.

Constitués d'un plateau cloisonné au 1^{er} étage du bâtiment, ces locaux totalisent 343 m² de superficie utile, ainsi que 13 places de stationnement sur le parking extérieur de la copropriété.

Après négociations, la Ville a reçu le 31 octobre 2023 une proposition d'achat de la part de la société civile immobilière « La Dame Verte » au prix de 710 000 €. Cette société représente le groupe Fiducial dont un cabinet d'expertise comptable occupe déjà les locaux du rez-de-chaussée du bâtiment.

Dans ce cadre, le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie a été sollicité et a estimé par courrier du 7 décembre 2023, le prix de cession par la Ville à 710 000 €. Il est précisé que l'ensemble des frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve la cession à la Société Civile immobilière « La Dame Verte » du bâtiment communal situé 137 avenue Jean-Marie Michellier dans la copropriété Résidence de Valparc - lots n° 104, 211 à 219 et 223 à 226 - cadastrée section AE n° 355 ainsi que 13 places de stationnement sur le parking extérieur pour un montant de 710 000 €,**
- * autorise Monsieur le Maire à engager les études et diagnostics obligatoires préalables à la vente,**
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-19

Objet : SAVOIE TECHNOLAC ZAC 3 – AVIS SUR L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE
Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Le projet de création de la ZAC « Savoie Technolac ZAC 3 » porté par Chambéry Grand Lac Économie (CGLE) fait l'objet d'une instruction en vue d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUi-HD. Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

En application de l'article L.122-1 du code de l'environnement, la ville de La Motte-Servolex est amenée à se prononcer au titre de la procédure environnementale sur ce dossier dans un délai de deux mois à compter de la saisine par la Préfecture (courrier reçu le 9 novembre 2023).

L'avis délibéré de la collectivité relatif à la procédure environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Une concertation du public sur ce projet a été menée du 29 décembre 2022 au 16 janvier 2023, avec une réunion publique en mairie le 11 janvier 2023 regroupant une trentaine de participants. Par délibération du 1^{er} février 2023, le conseil syndical de CGLE a validé le bilan de la concertation et les réponses apportées par la SPLS, aménageur de Savoie Technolac, aux observations émises lors de cette réunion publique communale.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Une réunion d'examen conjoint regroupant les personnes publiques associées, dont fait partie la commune de La Motte-Servolex, a eu lieu le 30 novembre 2023 à la Direction Départementale de Territoires de Savoie.

L'étude d'impact du projet initialement élaborée en 2013 a fait l'objet d'une deuxième actualisation datant d'octobre 2023, après un premier additif en 2016.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1er décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** émet un avis favorable au dossier d'évaluation environnementale du projet de création de la ZAC « Savoie Technolac - ZAC3 ».**

Notice annexée

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-20

Objet : ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES À L'INDIVISION CHOIRAT - LIEUX-DITS TERRE ROUGE DESSOUS ET SOUS LE REPLAT

Rapport d'Anne ROUTIN, Conseillère municipale déléguée

Les membres de l'indivision CHOIRAT ont informé la Ville de leur souhait de cession de leurs parcelles forestières cadastrées section G n° 638, 639, 640, 655 et 666 d'une superficie totale de 11 740 m², situées lieux-dits Terre Rouge Dessous et Sous le Replat. Ces parcelles forestières sont classées au PLUi en zone N (zone naturelle).

Cette acquisition contribuera à la poursuite du développement d'une gestion durable du foncier forestier communal en limitant le morcellement des emprises privées.

Après divers échanges et négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition fixé à 4 350 €.

L'indivision CHOIRAT a confirmé son accord par courrier du 24 septembre 2023.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve l'acquisition à l'indivision CHOIRAT des parcelles forestières cadastrées section G n° 638, 639, 640, 655 et 666 d'une superficie totale de 11 740 m², pour un montant de 4 350 €,**
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-21

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Rapport d'Hélène JACQUEMIN, Adjointe

L'enveloppe budgétaire 2023 relative aux subventions pour le soutien financier pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pliants était initialement fixée à 12 000 €.

C'est pourquoi, afin de pouvoir donner une suite favorable aux derniers dossiers de l'année, il est proposé d'effectuer un transfert de crédit de 1 300 € depuis une autre ligne excédentaire, portant ainsi l'enveloppe budgétaire 2023 pour l'aide à l'acquisition de VAE à 13 300 €.

Concernant l'acquisition de vélos à assistance électrique, l'aide financière s'élève à 20 % du montant H.T. du véhicule, plafonnée à 150 € (300 € pour les VAE cargo), attribuée aux véhicules neufs ou d'occasion disposant du marquage CE.

Les dossiers proposés ont été vérifiés et validés :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

TYPE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT HT	MONTANT SUBVENTION
Vélo électrique	CLERC	Christine	Route de l'École du Tremblay	2 332,50 €	150,00 €
	ROBIN	Jean-Philippe	Chemin de Gerbat	4 200,00 €	150,00 €
	JOSSE	Line	Avenue Saint Exupéry	2 332,50 €	150,00 €
	DA COSTA	Peggy	Rue Pierre Grange	1 999,17 €	150,00 €
	DAMESIN	Marion	Route de l'Épine	1 665,83 €	150,00 €
	SOYEZ	Laurence	Rue Joseph de Montfort	4 416,67 €	150,00 €
	AUDU	Didier	Route de Montarlet	2 582,50 €	150,00 €
VAE Cargo	RICHARD	Nathalie	Chemin de la Fontaine	4 311,67 €	300,00 €
				TOTAL :	1 350,00 €
				Déjà versé	11 907,83 €
				TOTAL	13 257,83 €
				Solde	42,17 €

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-22

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES ET L'ACQUISITION DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX

Rapport d'Hélène JACQUEMIN, Adjointe

L'enveloppe budgétaire 2023 relative au soutien financier pour l'isolation des bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, aux récupérateurs d'eau de pluie et l'acquisition de broyeurs de végétaux s'élève à 12 000 €.

- Concernant les centrales photovoltaïques, la subvention forfaitaire de 500 € concerne les installations de particuliers ou de copropriété d'au minimum 3 kilowatt-crête et justifiant des certificats normatifs en vigueur. Les installations doivent être mises en œuvre par des artisans ou entreprises disposant du label qualité AQPV (ou équivalent) et QualiPV (ou équivalent),
- Concernant l'acquisition de broyeurs de végétaux, les subventions s'élèvent à 30 % du montant hors taxe du matériel et sont plafonnées à 150 € par foyer et par période de dix ans.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Les dossiers proposés ont été vérifiés et validés :

TYPE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT HT	MONTANT SUBVENTION
Capteur photovoltaïque.	RUBIEN	Nicole	Chemin de la Fontaine	8 636,36 €	500,00 €
	DOMENGET	Olivier	Chemin du Comte Marin	15 833,33 €	500,00 €
Broyeur de végétaux	DUBESSÉ	Robert	Rue Auguste Renoir	466,58 €	139,97 €
				TOTAL :	1 139,97 €
				Déjà versé	10 770,61 €
				TOTAL	11 910,58 €
				Solde disponible	89,42 €

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour le recours aux énergies renouvelables et l'acquisition de broyeurs de végétaux et leur accorde les montants proposés.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-23

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PROFESSIONNELS AGRICOLES POUR LE RECOURS AUX BONNES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MOTTE-SERVOLEX POUR L'ANNÉE 2023

Rapport d'Anne ROUTIN, Conseillère municipale déléguée

Par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2011, la Ville de La Motte-Servolex s'est engagée à verser une aide financière aux agriculteurs ayant recours aux bonnes pratiques agricoles sur le territoire de La Motte-Servolex. Les montants des subventions allouées à l'hectare ont été bonifiés et leur versement soumis à conditions par délibération du Conseil municipal en date du 3 juin 2014.

Cette subvention s'élève à 150 €/ha de culture dérobée mellifère semée ou de culture en semis direct, à 90 €/ha d'engrais vert semé ou de Bois Raméal Fragmenté épandu, et enfin à 4 € par mètre linéaire (ml) de haie plantée avec une valeur plancher de 100 ml. La subvention est plafonnée à 1 500 € par exploitant et par an s'agissant des cultures dérobées polliniques.

L'enveloppe budgétaire 2023 relative aux subventions pour le recours aux bonnes pratiques agricoles par les professionnels agricoles sur le territoire de La Motte-Servolex s'élève à 2 000 €. Le tableau récapitulatif détaille les différentes subventions proposées :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

NOM	NATURE	SURF. (ha)	PARCELLE(S)	Année	TAUX SUBV.	MONTANT SUBV.
GAEC des Saules	Culture dérobée pollinique	0,68	Section A n°953- 954-955-1132	3	150 €/ha	102,00 €
		1,25	Section A n°661- 1995-1997-1999	3		187,50 €
		0,67	Section A n°1254	3		100,50 €
		0,47	Section B n°128- 129	2		70,50 €
		0,22	Section B n°67	2		33,00 €
		0,51	Section B n°156	2		76,50 €
		1,2	Section B n°647	2		180,00 €
		1,6	Section BD n°101- 120	1		240,00 €
		0,46	Section BL n°14-15	2		69,00 €
TOTAL retenu =						1 059,00 €
Ferme de la Goettaz	Culture dérobée pollinique	0,51	Section A n°958- 959	1	150 €/ha	76,50 €
		0,62	Section A n°1430- 1432	1		93,00 €
		0,38	Section A n°2003	1		57,00 €
		0,76	Section BI n°4	1		114,00 €
		0,32	Section BI n°55-57	1		48,00 €
		0,87	Section BK n°6-7	1		130,50 €
		0,54	Section BL n°17	1		81,00 €
TOTAL retenu =						600,00 €
TOTAL =						1 659,00 €
Solde disponible						341,00 €

Le service Environnement Développement Durable a validé les demandes inscrites ci-dessus suite à la visite de terrain en date du 10 novembre 2023.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Ce projet a été soumis à la Commission Travaux, Urbanisme et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

**** valide le tableau récapitulatif des aides aux agriculteurs pour le recours aux bonnes pratiques agricoles et leur accorde les montants proposés.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-24

**Objet : MODIFICATION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES
Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué**

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 a permis l'application du dispositif forfait mobilités durables aux agents territoriaux.

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil municipal a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2022, ce dispositif au profit des agents de la Ville de La Motte-Servolex, dans l'objectif d'encourager le recours aux modes de transports durables que sont le vélo et le covoiturage pour les trajets domicile-travail. Le montant du forfait mobilité durable est de 200 euros annuel pour un nombre minimal de déplacement de 100 jours sur l'année civile.

Toutefois, des modifications ont été apportées au dispositif par le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 et l'arrêté du 13 décembre 2022 :

1. Les agents contractuels de droit privé sont désormais éligibles au forfait mobilités durables au même titre que les agents publics fonctionnaires et contractuels.
2. Des nouveaux modes de transport ouvrent droit au versement du forfait mobilités durables, notamment les engins de déplacement personnel équipés d'un moteur non thermique (type trottinettes électriques, mono-roues, gyropodes...)
3. Les services de mobilité partagé tels que la location ou la mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques ou à très faibles émissions sont désormais éligibles au forfait mobilités durables.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

4. L'arrêté du 13 décembre 2022 réduit à 30 jours minimum, au lieu de 100 auparavant, le nombre minimal de jours de déplacement domicile travail pour l'octroi du forfait mobilités durables. Le montant annuel du forfait dépend du nombre de jours d'utilisation d'un des modes de déplacements précités :
- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 à 59 jours,
 - 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 à 99 jours,
 - 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.
5. Le forfait mobilités durables est désormais cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2021. Un même remboursement ne peut toutefois donner lieu à une prise en charge simultanée au titre des deux dispositifs.

Le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Aucune modulation n'est effectuée à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé, contrairement au précédent décret.

Il est rappelé que le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transports éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

Si l'agent a plusieurs employeurs publics, la déclaration est déposée auprès de chacun d'entre eux. Le montant du forfait sera versé par chaque employeur, au prorata du temps travaillé chez chacun d'eux.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif aux modalités de transport.

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **décide de modifier les conditions de versement du forfait mobilités durables selon les modalités précitées.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-25

Objet : REVALORISATION DES FRAIS DE MISSION DES AGENTS PUBLICS
Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

Les agents peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service ou pour des formations. Ils peuvent prétendre, dès lors qu'ils remplissent les conditions fixées par les textes, au remboursement de leurs frais de transport, de repas et d'hébergement.

Les frais inhérents à ces déplacements professionnels sont avancés par l'agent et remboursés par la Collectivité au vu de l'ordre de mission et des pièces justificatives.

Le principe de cette prise en charge constitue un droit qui ne nécessite donc pas d'être autorisée par l'organe délibérant. Toutefois, les textes prévoient que certaines modalités de remboursement soient définies par délibération. La dernière délibération du Conseil Municipal sur le sujet date du 25 septembre 2019.

A compter du 22 septembre 2023, les taux de remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement au profit des agents publics ont été revalorisés, par l'arrêté du 20 septembre 2023 qui est applicable à la fonction publique territoriale.

Il est donc proposé de procéder à la mise à jour du dispositif de remboursement des frais engagés pour les déplacements temporaires des agents, notamment les frais d'hébergement et de repas, selon les barèmes appliqués ci-dessous :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole de Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90,00 €	120,00 €	140,00 €
Frais de repas	20,00 €		

Il est précisé que le taux d'hébergement est fixé dans tous les cas à 150 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

**** décide d'appliquer les nouveaux barèmes de remboursement en vue de l'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la Collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2024.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023

Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-26

Objet : REVALORISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ENSEIGNANTS ARTISTIQUES – INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES (ISOE)

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

Une Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE) a été instituée par décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 au profit des enseignants du second degré.

Cette indemnité comprend une part fixe liée à l'exercice effectif de fonctions enseignantes et en particulier le suivi individuel et l'évaluation des élèves, à laquelle peut s'ajouter une part modulable versée aux professeurs principaux chargés de coordination dans le suivi et l'orientation du groupe d'élèves.

Cette indemnité est transposable aux agents territoriaux relevant du cadre d'emplois des professeurs et des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Par délibération du 16 décembre 2008, le Conseil municipal avait instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 l'ISOE au profit des enseignants de l'École de musique titulaires, uniquement la part fixe.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Dans le cadre de la politique gouvernementale visant à renforcer l'attractivité des métiers de professeur, le décret n° 2023-627 du 19 juillet 2023 et l'arrêté ministériel du même jour organisent les modalités de revalorisation de cette prime. Les deux textes sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Le décret procède à la création d'une nouvelle part de l'ISOE, instaurée dans le cadre du « Pacte enseignant » et qui n'est pas susceptible d'être transposée aux enseignants artistiques territoriaux.

L'arrêté ministériel procède à une augmentation de la part fixe de l'indemnité. Le nouveau plafond annuel est fixé à 2 550 € et une augmentation de la part modulable.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de revaloriser la part fixe de l'ISOE, actuellement fixée à 1 275 €, pour la porter à 1 635 € à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette hausse de 360 € par an est cohérente avec la hausse de la prime IFSE des agents de catégorie B décidée par le Conseil Municipal en début d'année.

Le montant individuel de la prime ISOE est proratisé au temps de travail de l'agent. Cette indemnité est versée mensuellement et indexée sur la valeur du point de la fonction publique.

Le projet a été soumis au Comité Social Territorial du 18 décembre 2023.

Les autres dispositions de la délibération du 16 décembre 2008 restent inchangées.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** décide d'appliquer la revalorisation du montant annuel de la part fixe de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE) comme indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

LUC BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-27

Objet : **RECENSEMENT 2024 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS**

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

L'enquête annuelle de recensement de la population se déroulera sur le territoire communal du 18 janvier au 24 février 2024 et il convient de fixer les règles de base applicables à son organisation.

La Ville, dans le cadre de sa mission de préparation et de réalisation de cette opération :

- inscrit la dotation forfaitaire de recensement au budget de l'année de recensement : 2329 € pour 2024,
- recrute et rémunère les agents recenseurs,
- désigne par arrêté du Maire toute personne concourant au recensement.

A cet effet, la Ville est appelée à recruter deux agents vacataires pour exercer la fonction d'agent recenseur.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de ces deux agents et de déterminer leur rémunération.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Il est donc proposé :

- de procéder au recrutement de deux agents vacataires pour assurer l'enquête de recensement pour la période du 3 janvier 2024 au 27 février 2024,

- de fixer leur rémunération, ainsi qu'il suit :

en fonction du nombre d'imprimés recueillis :

* Feuille de logement	1,80 €
* Bulletin individuel	1,40 €
* Dossier d'adresse collective	1 €
* Fiche de logement non enquêtée	1 €
* Fiche d'adresse non enquêtée	1 €
* par séance de formation	35 €

* les frais de déplacement seront réglés en fonction du taux des indemnités forfaitaires de déplacement prévues à l'arrêté du 14 mars 2022, aux articles des décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié et n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents vacataires et à les rémunérer dans les conditions définies ci-dessus.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



LUC BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 13 décembre 2023
Mise en ligne le 22 décembre 2023

Le dix neuf décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, Mmes JACQUEMIN, VERNAZ, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GRILLAUD, FOLLIET, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, GRANIER, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, CHARVIN, DOGLIONI, FRANCESCATO, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, PICQ, RINCHET.

Procurations :

Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme MRUGACZ	à	Mme WILLIGENS
Mme E. PALMIERI	à	M. GRILLAUD
Mme LANNES-BRUN	à	M. BERTHOUD

Secrétaire de séance élu : Monsieur Pascal MITHIEUX

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	27
Représentés :	04
Absent :	02

N° 2023-12-28

Objet : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE INTERIM DU CDG 73

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal délégué

Les Centres de Gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes prévues par le Code général de la fonction publique :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- le remplacement d'agents sur emplois permanents,
- la vacance temporaire d'un emploi permanent qui ne peut être immédiatement pourvu.

Le Centre de Gestion de la Savoie met en œuvre cette mission facultative depuis plusieurs années et propose aux collectivités et établissements publics affiliés une convention qui présente une réelle souplesse.

La convention à cette adhésion est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du Centre de Gestion. Elle permet un accès aux prestations du service intérim pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le contrat de travail est passé entre le Centre de Gestion et l'agent mis à disposition. La collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail.

S'agissant des conditions tarifaires de ce service, le conseil d'administration du CDG73 a décidé de fixer les frais de gestion, à compter du 1^{er} janvier 2024 à :

- 7,5 % du montant de la rémunération brute de l'agent et des charges patronales afférentes pour les missions de portage administratif et salariale. Dans ce cas, la collectivité dispose déjà de l'agent à recruter mais sollicite le CDG73 pour assurer la gestion administrative et salariale (contrat et paie),
 - 9 % du montant de la rémunération brute de l'agent et des charges patronales afférentes pour la mise à disposition dans le cadre de missions d'intérim.
- Ces tarifs n'avaient pas été revalorisés depuis 2018.

La Ville de La Motte-Servolex a adhéré au service interim du Centre de Gestion de la Savoie en 2018, la dernière convention arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve la convention d'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Savoie applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Convention annexée

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD